

diligence venir icy lesdicts seigneurs de Haussy et Weerdenburg, affin que, cela faict, puyssions tant plus tost entendre toutes leurs résolutions, actendu mesmement la présentation d'aultres personnaiges que leur avons faicte par les lettres que leur avons faict despescher à ce disner, dont la copie va cy-jointe (1), desquelles actendons la responce, pour en après plus à plain du tout advertir Vostre Excellence.

Et d'autant qu'ilz se contentent de venir en ceste ville, ayans passe-port plus ample, asçavoir pour venir icy, y estre et s'en retourner chez les leurs et au lieu de leur présente demeure, toutes et quantes fois que bon leur sembleroit, soit que accord se face ou non, et que semblablement partye desdicts députez pourra, ou bien tous s'ilz vueillent, durant ladicte communication, s'en aller faire rapport aux leurs en Hollande, pour prendre advis, et en retourner sans contradiction ou empeschement au contraire, qui sont les propres motz de leurs lettres dont la copie va aussy avec cestes, il plaira à Vostre Excellence, en conformité de ce et que leur avons escript, faire despescher ledict passe-port en la forme susdicte, lequel toutesfois ne leur délivrerons, n'est que nous et nosdicts hostagiers, chascun en son endroit, ayent ung semblable de leur costé.

Monseigneur, hier au soir, sur les cinq heures, est arrivé en ceste ville le conte de Zwartzenburg, avec la contesse sa femme, le conte Holloch et quelzques aultres; et comme le fumes saluer en son logis, entre aultres devises, nous dist qu'il trouvoit ceste négociation fort difficile et sans grand espoir, si Dieu n'y mectoit la main, pour les estranges et diverses humeurs qu'il avoit trouvé audict Hollande: disant davantaige y avoir trouvé le plat pays quasi tout ruyné et perdu, mais les villes bien fortifiées et munies; et en après à part déclaira à moy, docteur Leoninus, qu'il y avoit des ambassadeurs arrivez audict Hollande, tant du roy de France, du duc d'Alençon, son frère, du prince de Condé, que du seigneur de Dampville, et que luy, conte de Zwartzenburg, avoit despesché deux postes vers l'Empereur, pour l'advertir du tout. Nous craindons que l'arrivée desdicts ambassadeurs (s'elle est vraye) n'advanchera guaires ceste nostre négociation, avec ce qu'avons aussy d'ailleurs resenty que le seigneur d'Aldegonde, ayant esté en Allemagne, estoit sur son retour. Et comme il sera expédient que nous puissions découvrir les affections d'aucuns confidens de par delà, sera bon que Vostre Excellence mande à maistre Hugues Bonte, jadis pensionnaire de Mid-delbourg, se trouver vers nous, afin de s'en seurement servir à l'effect que dessus.

Monseigneur, en escripvant cestes, est arrivé icy Art Vanden Dorp, ung des députez du prince d'Oranges estans à Sainte-Geertruydenberghe, nous apportant lettres

(1) Elles sont en minute et en copie dans le recueil cité, t. I, fol. 167 et 169.

de crédençe de ses condéputez (1), disant, au logis et en la présence dudict conte de Zwartzburg, avoir receu, à my-chemin entre ledict Sainte-Geertruydenberge et ceste ville, noz dernières à ce mydy à eulx escrites, et que, pour abbrévier le différent des hostagiers, il estoit vers nous envoyé pour finalement donner à cognoistre l'intention de sesdicts condéputez, laquelle est que, outre les trois par nous au commencement dénommez, assçavoir les seigneurs de Haussy, Weerdenburg et Buvry, et pour le quatriesme le coronnel Mondragon, ilz sont arrestez d'avoir encoires ung par eulx dénommé des aultres trois, assçavoir de messieurs de Champigny, Sancho d'Avila et Julien Romero, non se contentans des aultres que leur avons mis en avant par noz dernières à ce disné escriptes. Et comme sur ce nous luy disions que ledict Julien Romero n'y pouvoit venir, pour estre à présent absent en Frize où là-entour, nous respondit qu'il estoit donc besoing que ung des aultres deux, assçavoir ledict seigneur de Champigny ou ledict Avila, vinst, et que ce estoit leur dernière et finale résolution, se contentans ainsi avec cinq personnes, là où de leur part seront icy dix; estans aussy contens que lesdicts hostagiers se transportassent audict Sainte-Geertruydenberge, Dordrecht ou aultre ville d'Hollande où bon leur semblera, ou que nous vinssions à quelque ville dudict Hollande, puysque tout le pays estoit au Roy, nostre sire, auquel cas ilz nous donneroient telz hostagiers que demandrions. Par quoy, pour accélérer l'affaire et vuyder cestuy différent, il nous semble, à l'humble correction de Vostre Excellence, estre nécessaire que l'ung desdicts trois viengne icy pour hostagier, affin de commencer tant plus tost nostre négociation, avec lesdicts seigneurs de Haussy, Weerdenburg et Buvry, comme voyans que ne sçaurions, en escripvant *ultra citroque*, aultre chose effectuer. Sur quoy actendons à grand désir la responcée de Vostre Excellence.

A tant, monseigneur, etc. De Breda, le XXI^e de febvrier 1574.

(1) Ces lettres, datées du 21, sont en original dans le recueil cité, t. I, fol. 171.

XIV

Lettre du grand commandeur de Castille aux commissaires du Roi.

Anvers, 22 février 1574 (1575, n. st.).

Messieurs, ayant receu vostre lettre du jour d'hier, avec les copies y jointes, je n'ay sceu assés me donner de merveille des nouvellitez y contenues, lesquelles me font argument que ce sont occasions cerchées pour quelque dilation, et par adventure pour attendre le retour d'Aldegonde, n'estant, comme j'entens, encoires avecques les députez à Sainte-Geertrudenberghe. Comme qu'il soit, en vérité on leur remplit la mesure oultre la raison par l'offre des hostages nommez, la qualité du moindre desquels vault plus que tous dix de l'autre costé, et est impossible (comme vous-mesmes entendez bien) que ung des trois demandez par lesdicts députez y puist aller : car le Sr de Champaigney, ayant la charge de ceste ville, ne s'en peult absenter, mesmes en ceste conjuncture que l'on va encoires journellement descouvrant les complices de la traison qui y estoit tramée; et aussy peu scauroit Sancho d'Avila habandonner sa charge de la citadelle icy; et quant à Julien Romero, il est seul maistre de camp servant actuellement, et ayant le soing de l'infanterie espaignolle, d'autant que les aultres sont extrêmement malades et tenans licit, et aultres absens, si que ne fault penser à ung de ces trois susdicts; et veulx espérer que, le bien remonstrant, on le considérera de l'autre costé en toute raison, et se contentera avec les seigneurs de Haulsy, de Werdenburgh, de Bevry, couronnel Mondragon, avec messire Jehan de Berchem ou Sr de Dussen, ou quelques aultres de ceulx par vous dénommez. Et où toutesfois ilz ne y fussent satisfaitz, pourrez, au lieu d'ung des trois susdicts, à sçavoir seigneur de Champaigney, Sancho d'Avila et Julien Romero, leur offrir tel aultre gentilhomme espaignol qu'ilz voudront nommer, moyennant qu'il n'ait charge principale pour laquelle il ne puist s'absenter, ou bien nommément leur présenter le choix de l'ung de ces quatre, à sçavoir : don Michiel de Alentorn, chevalier de l'ordre de Saint-Jehan de Malte, le commandeur Çunyer du mesme ordre, don Michiel de Cruillas, don Philippe de Mendoce, qui sont gentilzhommes de qualité, de l'ung desquelz, avec les aultres tant principaulx, ilz debvront par raison se tenir pour plus contentz. Lesdicts seigneurs de Haulssy et de Werdenburgh se trouveront incontinent vers vous, et feray suyvre de mesme diligence celluy desdicts quatre gentilzhommes espaignolz,

si tant sera que l'on en aura voulu avoir l'ung, après que j'auray scéu lequel l'on demande.

J'ay pareillement ordonné d'estre escript à maistre Hugues Bonte, estant, comme j'entens, à Bruxelles, afin de se trouver icy, et l'induyre d'aller vous trouver (1) : ayant aussy fait despescher et envoyer quant et ceste nouveau saulf-conduict (2), amplié comme se demande par lesdicts députez, ne désirant rien tant que de leur donner assurance et seureté à leur plainière satisfaction : veuillant bien la raison qu'ilz usent du réciproque endroit vous aultres et les hostages. Et là-dessus je vous recomman-deray, messieurs, en la garde du Créateur.

D'Anvers, ce xxii^e jour de febvrier 1574.

DON LUIS DE REQUESENS.

XV

Lettre des commissaires du Roi au grand commandeur de Castille.

Breda, 24 février 1574 (1573, n. st.).

Monseigneur, suivant les lettres de Vostre Excellence, datées du xxii^e de ce mois, nous avons escript aux députez estans à Sainte-Geertruydenberghe, remonstrant amplement les excuses des trois personnaiges par eulx demandez pour hostages, avec plusieurs aultres honnestes offres et présentations, comme Vostre Excellence pourra entendre par la copie de noz lettres à eulx envoyées, cy-jointe (3). Quoy nonobstant, ilz persistent, soubz ombre qu'ilz ne cognoissent ceulx nouvellement à eulx dénommez, selon la copie de leur responce aussy cy-jointe (4), de sorte que en sommes perplex, et craignons qu'ilz ne voudront départir d'ung desdicts trois personnaiges, combien qu'aucuns, sicomme le prince d'Oranges et certains aultres, sembloient

(1) La minute de cette lettre, datée du 22 février, est dans le recueil *Négociations de Breda*, t. III.

(2) La minute en est dans le recueil cité, t. I, fol. 178.

(3) Elles sont, en minute et en copie, dans le recueil cité, t. I, fol. 185 et 185. Elles portent la date du 23.

(4) Cette réponse, datée du 23, est en original dans le recueil cité, t. I, fol. 189.

s'incliner à accepter nostredict offre; mais, à la résolution, *major pars vicit*. Par quoy plaira à Vostre Excellence adviser s'il sera possible d'envoyer ung desdicts trois, pour leur donner plus que plaine mesure, et couper toutes ultérieures dilations et rompture de la future communication : car nous voyons bien qu'avons à faire avec des gens qui ne cherchent aultre chose que d'abuser le peuple par sinistres bruyctz, comme si la faulte du dilay venoit de nostre costé, ne leur vueillans donner souffisante asseurance; mesmes que de leur costé nous a esté par cy-devant offert, si voudrions passer audict Saincte-Geertruydenberghe, telz et tant d'hostagiers que voudrions, selon qu'avons escript à Vostredicte Excellence par noz lettres du XXI^e de ce mois; aussy que desjà aulcuns desdicts députez, à cause de leur prétendue diffidence, ont déclaré ouvertement au porteur de noz lettres (qui nous en a faict rapport) de vouloir partir et retourner en leurs maisons, en cas d'ultérieur dilay. Dont avons bien voulu advertir Vostre Excellence, affin qu'il luy plaise y pourveoir selon qu'elle trouvera convenir pour le service de Sa Majesté, et ce à la meilleure diligence que faire ce pourra, et aussy faire haster la venue icy des seigneurs de Haussy et Weerdenburg.

Ledict prince d'Oranges partit hier après disner, à quatre heures, vers Dordrecht.

A tant, monseigneur, etc. De Breda, le XXIV^e jour de febvrier 1574.



JUNTA DE ANDALUCIA

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

XVI

Lettre du grand commandeur de Castille aux commissaires du Roi.

Anvers, 25 février 1574 (1573, n. st.).

Messieurs, j'ay hier soir receu vostre lettre du mesme jour. Et, ayant le tout bien considéré, je ne scauroye sinon comprendre que ces gens ne cherchent aultre chose fors filer cest affaire pour gagner temps, ou bien pour aultres leurs fins, puisque tout le monde, entendant les ostagiers que leur avons offert et les qualitez d'iceulx, ne scaura sinon juger qu'ilz bastent superabundamment pour leur seureté, voire moindre nombre d'iceulx, et qu'il n'y a nulle raison, de l'aultre costé, de point s'en contenter, ne pouvant le seigneur de Champagny ny Sancho d'Avila s'absenter d'icy, pour les causes que vous ay escript dernièrement, et pour le respect de ce que les députez de

l'autre costé sçavent fort bien eulx-mesmes qu'ilz ont practiqué icy il n'y a guères (1). Et quant à Julien Romero, il est en Hollande et malade, et se couleroit beaucoup de temps avant qu'il pourroit arriver, encoires. qu'il fust en estat de povoir arriver à Sainte-Geertrudenberghe; que s'il estoit icy et en bon poinct, je le y enverroye, pour monstrer à un chascun que la dilation de se joindre ne procède de ce costé. Et pour ce qu'ilz disent ne cognoistre les quatre gentilzhommes par moi dernièrement nommez, je vous assure et affirme, sur mon honneur, que don Michiel de Alentorn et don Michiel de Cruillas sont gentilzhommes principaulx et de mon sang, laquelle ceste mienne attestation leur devroit donner toute satisfaction. Et où toutesfois ilz ne la eussent, je seray content, en lieu d'ung d'eulx, envoyer don Rodrigo Capata, gentilhomme de principale qualité, bien cognu du prince d'Oranges et de ceulx de Hollande, ayant esté capitaine d'infanterie et l'estant maintenant de cavallerie légère, lequel estant à Leeuwe, je fay appeller icy en diligence, si d'aventure l'on vouldist s'en contenter; et où non, pourrez finalement, et quand verriés ne se povoir faire autrement, offrir que tousjours l'on veuille se contenter de deux des quatre dernièrement par moy nommez, entretant que je fay diligence pour sçavoir la disposition de Julien Romero, et le faire haster de venir, s'il sera en estat le povoir faire : auquel cas, l'enverroyeray celle part tout au plus tost; mais cecy sera, comme je dis, tout en la fin et quand ne pourrez myeulx. Et pour ce que une lettre ne parle que une fois, sans répliquer, je trouveroye bon que vous, docteur Leoninus (moyennant bonne assurance), vous transportissiez audict Sainte-Geertrudenberghe, pour aux députez y estans remonstrer les qualitez de noz hostages desjà offertz, et, par toutes bonnes raisons et persuasions, les induyre à s'en contenter, procédant de degré en degré, suyvant le contenu de ceste nostre, sans vous départir de là que ne soyez d'accord par ensemble en cest endroit. Et en vérité, si ne fust la desréputation et honte que ce seroit, je me contenteroye que vous passissiez de l'autre costé, si tant est aussy (fault-il ajouter) que l'on se peusist pourveoir de bonne seureté pour vous aultres, laquelle ne voy se povoir faire, ne fust par l'hostage de la personne propre dudict prince.

Je ne comprends pas bien s'il y a accord du lieu de vostre asssemblée, m'en faisant doubte le dernier article de la lettre desdicts députez à vous aultres, dont copie est venue jointe à ladicte vostre d'hier.

A tant, messieurs, Nostre-Seigneur vous ait en sa sainte garde. D'Anvers, le vingt-cinquième jour de febvrier 1574.

DON LUIS DE REQUESENS.

(1) Requesens veut parler de la conspiration d'Anvers.

XVII

Lettre des commissaires du Roi au grand commandeur de Castille.

Breda, 26 février 1574 (1575, n. st.).

Monseigneur, nous avons hier soir, après les neuf heures, receu les lettres de Vostre Excellence du xxv^e de ce mois : avant la réception desquelles, sur et en responce de deux nos lettres escriptes aux députez estans à Sainte-Geertruydenberghe, est arrivé icy Charles Boisot, avec lettres de crédece à nous (1), persistant par icelles fort et ferme sur l'ung des trois hostagiers par eulx requis : que nous desplaist bien fort. Vray est que ledict Boisot nous déclaira ouvertement qu'il ne tenoit à luy que nostre offre des hostagiers ne fût accepté, mais que luy seul ne pouvoit riens. Quoy par nous entendu, et que, d'heure à aultre, actendions responce de Vostre Excellence sur noz dernières, requismes ledict Boisot de vouloir actendre icy tant que icelle responce fut venue, pour luy en pouvoir donner quelque meilleure satisfaction.

Suyvant quoy, luy avons à ce matin déclaré la responce de Vostredicte Excellence, et communiqué le point de sa lettre touchant son affirmation sur la qualité de don Michiel de Alentorn et don Michiel de Cruillas, du sang de Vostre Excellence, et luy en donné extrait autentique d'icelle, et s'en est démontré assez bien content. Et pour abrégier ceste difficulté des hostagiers, avons envoyé avec ledict Boisot (en conformité des lettres de Vostre Excellence) le docteur Elbertus Leoninus, pour mettre fin à icelle difficulté. Et ayant ce mesme point des lettres de Vostre Excellence fait communiquer avec le conte de Zwartzburg, icelle (2), trouvant la qualité desdicts gentilzhommes plus que souffisante, a dit qu'il escripvroit sur ce auxdicts députez, et, qu'en cas ilz ne vouldissent d'iceulx estre contens, que luy-mesmes interposera son crédit affin que sur icelluy ilz se vueillent fyer et contenter, et passer outre à ladicte communication : estant néantmoins d'advis que, en tous événemens, Vostre Excellence fera bien d'envoyer icy lesdicts deux gentilzhommes, pour y estre au plus tard demain soir. Nous espérons que ledict docteur Leoninus sera au soir de retour vers nous, et nous apportera toute bonne résolution, de laquelle advertirons incontinent Vostre Excellence, et de toutes aultres occurrences.

(1) Ces lettres, datées du 25, sont en original dans le recueil *Négociations de Breda*, t. I, fol. 195.

(2) Sic dans l'original ; c'est *icelui* qu'il faut lire.

Le secrétaire Scharemberge est arrivé icy avec les seigneurs de Haussy et Weerdemburg, et sa présence nous est fort duysable vers ledict conte de Zwartzenbourg, pour la grande familiarité qu'il a avec luy.

A tant, monseigneur, etc. De Breda, le xxv^e de febvrier 1574.

XVIII

Lettre des commissaires du Roi au grand commandeur de Castille.

Breda, 26 février 1574 (1575, n. st.).

Monseigneur, à ce soir, au retour du docteur Léonin de Sainte-Geertruydenberghe, avons entendu de luy son besoingné avec les députez illecq ; qu'est qu'ilz se contenteront, oultre les quatre hostagiers estans icy, des seigneurs don Michiel de Alentorn et don Michiel de Cruillas, dont Vostre Excellence nous a escript, suyvant l'assurance qu'avons faicte de leurs qualitez, en conformité de noz lettres d'aujourd'huy, bien entendu que, oultre ce, ilz demandent nostre promesse particulière que le passe-port à eulx octroyé leur sera gardé et observé en tous ses poincts et articles. Et combien que trouvons leur demande fort absurde, pour debvoir la parole de Vostre Excellence seule estre de plus grand poix, toutesfois nous semble, pour avancher ceste négociation, que leur pourrons donner icelle, soubz l'humble correction de Vostredicte Excellence, ensuyvant la minute cy-jointe, à condition que le mesmes par eulx sera accordé pour nosdicts hostagiers.

Suppliant Vostre Excellence faire haster la venue des susdicts deux gentilzhommes, affin qu'ilz soient icy demain au soir, pour non donner occasion à iceulx députez de nous culper de la tardation de ceste communication, en cas que lesdicts gentilzhommes ne fussent icy demain.

A tant, monseigneur, etc. De Breda, le xxv^e jour de febvrier 1574.

Post-date. Quant au lieu de la communication, avons arrêté que icelle se fera en ceste ville, dont lesdicts députez sont contens, et les avons fait accommoder de leur logis.

XIX

Lettre du grand commandeur de Castille aux commissaires du Roi.

Anvers, 26 février 1574 (1575, n. st.).

Messieurs, ce m'a esté plaisir d'entendre, par vostre lettre de ce jour, que vous ait samblé que Boisot ait démontré se contenter de don Michiel de Alentorn et don Michiel de Cruillas; et certes il y a bien de la raison de contentement, estans ces deux gentilzhommes telz que vous ay dict par ma dernière : si que suys avec bon espoir qu'il n'y aura plus de redicte ny remise, mesmement estant le docteur Leoninus (comme escripvez) allé à Sainte-Geertruydenberghe. Et où toutesfois ces gens se opiniastressent à ne s'approcher ny accommoder à la raison, refusant encoires les susdicts gentilzhommes, je suys content, pour donner aux députez la plaine mesure, et faire entendre à tout le monde combien nostre intention est que l'on viengne à se joindre, que vous leur pourrez offrir le maistre de camp Julien, lequel est ce soir arrivé de Hollande, n'ayant, lors de ma dernière d'hier, sceu qu'il estoit en chemin, ny qu'il estoit avec la santé qu'il est venu. Sur quoy attens de sçavoir de voz nouvelles, pour, selon que m'advertirez avoir besoigné et estre d'accord, donner ordre à l'envoy des ungz ou de l'autre.

A tant, messieurs, Nostre-Seigneur vous ait en sa sainte garde. D'Anvers, le xxvi^e jour de febvrier 1574.

DON LUIS DE REQUESENS.

En cas que lesdicts députez se eussent contenté de don Rodrigo Çapata, suyvnt madiete lettre d'hier, ne sonnerez mot dudict maistre de camp, l'offre duquel j'entens que se doit faire en cas de refus desdicts deux dons Michiels et dudict Çapata.

XX

Lettre du grand commandeur de Castille aux commissaires du Roi.

Anvers, 26 février 1574 (1573 n. st.).

Messieurs, ceste ne servira que pour accompagner M^e Hugues Bonte, lequel s'en va vous trouver, selon que l'avez demandé, et pour s'employer en ce que adviserez qu'il pourra faire bon service : ayant bien désiré que vous feisse entendre que, comme il a à sa charge la direction et sollicitation de quelques causes de grand moment en la chancellerie de Brabant, il ne pourra faire continuel ny long séjour vers vous, ains que faudra qu'il aille et viengne, de sorte qu'il puist satisfaire à ce de service publicq par delà, et aussy ne manquer ny faire faulte au debvoir requis èsdictes causes audict Bruxelles.

Et là dessus, messieurs, Nostre-Seigneur soit garde de vous. D'Anvers, le xxvi^e jour de febvrier 1574.

DON LUIS DE REQUESENS.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

XXI

Lettre du grand commandeur de Castille aux commissaires du Roi.

Anvers, 27 février 1574 (1573, n. st.).

Messieurs, j'ay volontiers entendu, par vostre lettre du jour d'hier, que les députez du prince d'Oranges ayent enfin se contenté de don Michiel d'Alentorn et don Michiel de Cruillas : suyvant quoy ilz s'en vont vous trouver, pour se reigler selon que par vous leur sera prescript. Et ne sert ceste que pour leur adresse vers vous, et le demeurant pour vous recommander, messieurs, en la sainte garde du Créateur. D'Anvers, le xxvii^e jour de febvrier 1574.

DON LUIS DE REQUESENS.